RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

8 place Charles Dullin
75018 PARIS
☎ [redacted]
@ [redacted]

Chassaint
&Cerclé
Notaires

Accès à l'étude
Parkings : 5 rue Dancourt,
41 Bd de Rochechouart
Métro : Abbesses (12), Anvers
(2), Pigalle (2, 12)
Bus : 30. 67. 85

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Le soussigné :

Maître Pierre-Elie CHASSAINT, notaire associé de la société dénommée "Chassaint & Cerclé Notaires", société par actions simplifiée, titulaire d'un office notarial dont le siège est à PARIS (75018), 8 place Charles Dullin,

Dépositaire des fonds versés en vue de la constitution d'une société par actions simplifiée sous la dénomination sociale de 77 DIAMONDS, ladite société ayant les caractéristiques suivantes :

- Capital social : DEUX MILLE (2 000 €) euros divisé en DEUX MILLE (2 000) actions ou parts d'UN (1 €) euro chacune
- Siège social : [redacted]
- Objet social : « La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

 - La conception, la fabrication, la commercialisation, la vente (en ligne ou en boutique), l'importation, l'exportation et la distribution de bijoux de luxe, notamment de bijoux en diamant, bagues de fiançailles, alliances et autres articles de joaillerie ;
 - L'exploitation de showrooms et d'espaces de vente physique dédiés à la présentation, au conseil, à la commercialisation et à la vente de bijoux ;
 - Le développement d'activités de commerce électronique, de vente à distance, de marketing digital et de gestion de plateformes de vente en ligne dans le domaine de la joaillerie ;
 - La fourniture de services associés, notamment en matière de personnalisation, de service après-vente, de logistique, et de relation client.
 Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe, ou pouvant en faciliter le développement. »

Atteste :

- avoir reçu le 2 mai 2025 la somme de **DEUX MILLE EUROS (2 000 €)** représentant les apports en numéraire effectués à la société,

- que les fonds versés seront déposés au compte ouvert au nom de la société en formation à l'étude.

Fait à Paris.
Le 6 mai 2025.

[redacted]